

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-09-112

**DEPOT D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR 2018,
CONCERNANT LA
REQUALIFICATION DE LA
ZAE SENLIS SUD OISE-
PHASE N°1**

**SEANCE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 26

votants : 34

**DATE DE CONVOCATION :
19 SEPTEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
William LESAGE**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Évêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chalais)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'Assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERROODE Jean-Louis (Senlis)

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUIDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleutines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELLEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant*

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les : 26 présents, 22 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Madame LEBAS, Vice-présidente en charge des équipements communautaires, évoque la possibilité de déposer une demande de subvention, auprès de l'Etat, en plus de celles déjà déposées en mai 2018, quant à l'opération de « *requalification de la ZAE Senlis Sud Oise - phase n°1* ».

Les Zones d'Activités Économiques sont les vecteurs du développement des entreprises, créatrices d'emplois.

Le projet de requalification de la ZAE consiste en la réalisation de travaux de signalisation pour une meilleure visibilité à partir des axes structurants, travaux de voirie, d'éclairage public, paysagement, mobilier urbain.

Le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 précise que la dépense est éligible au titre de la création, extension et aménagement d'une zone d'activité ou artisanale et fait partie :

- De la priorité n°3 : développement économique, touristique et action sociale. Il précise le montant subventionnable (600 000,00 euros) et le taux d'intervention (40%).

Les travaux de signalisation de la ZAE pourraient ainsi être concernés. Le montant de ces travaux est estimé à 100 000,00 euros HT. Il est donc demandé une subvention de 40% du montant de 100 000,00 euros, soit 40 000,00 euros.

- Et de la priorité n°4 : Modernisation de l'éclairage public. Le règlement susvisé précise le montant subventionnable (150 000,00 euros) et le taux d'intervention (40%). Le montant de ces travaux est estimé à 250 000,00 euros HT. Il est donc demandé une subvention de 40 % de 150 000,00 euros soit 60 000,00 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ouverture de crédits budgétaires, relative à l'opération, inscrits au Budget Primitif 2018, section investissement, chapitre n°21 (délibération 2018-CC-05-050 du 10 avril 2018) et la décision modificative n°1 du 4 Juillet 2018.

Vu l'appel à projet 2018 au titre de la DETR en date du 19 Février 2018,

Vu l'estimation des travaux réalisée par le maître d'œuvre pour un montant de

Considérant que la loi n°2015-991, du 7 Août 2015 NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des EPCI, avec un transfert des compétences en matière économique, aux EPCI, au 1^{er} Janvier 2017,

Considérant la nécessité de rénover la zone d'activité économique Senlis Sud Oise afin de renforcer l'attractivité du territoire,

Considérant que les élus ont été amenés à se décider au regard du :

- Plan de financement,
- Echancier,
- Courrier d'intention,
- Notice explicative,
- Notice estimative.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LEBAS, Vice-présidente en charge des équipements communautaires, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer une demande de subvention, aussi élevée que possible, au titre de la DIFTR 2018, concernant l'opération de requalification de la ZAE Senlis Sud Oise-Phase 1, pour un montant total de travaux estimés de 1 000 000 euros HT, y compris les travaux ciblés de priorité n°3 (travaux estimés à 100 000 € HT) et priorité n°4 (travaux estimés à 250 000 € HT),
- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **3 OCT. 2018**
Et de l'affichage le : **3 OCT. 2018**
Le Président,
Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
3 OCT. 2018
Le Président,
Philippe CHARRIER

